



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**3 MAI
2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Barbe tenue le lundi 3 mai 2021, à 17h00 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe à huis clos et par enregistrement audio.

La présente séance est présidée par la mairesse Louise Lebrun. Elle explique la procédure d'enregistrement pour donner suite au décret gouvernemental sans la présence du public.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Robert Chrétien
Mme Marilou Carrier
Mme Nicole Poirier
Mme Louise Boutin
M. Roland Czech

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2021-05-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Marilou Carrier
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2021-05-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Nicole Poirier
Appuyé par Roland Czech
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
Lundi 3 mai 2021 à huis clos et par enregistrement audio**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 ®

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2021 ®
- 3.3 Second Projet de règlement 2003-05-42 ®
- 3.4 Amendement Résolution vote par correspondance ®
- 3.5 Autorisation de l'adoption de la charte municipale pour la protection de l'enfant ®
- 3.6 Achat ordinateur directrice générale ®
- 3.7 Balayage de rues ®
- 3.8 Marquage des dos d'âne et de traverses pour piétons ®
- 3.9 Demande d'entretien cours d'eau Décharge St-Louis et Décharge des Dix®
- 3.10 Ouverture des soumissions – RIRL -Chemin de Planches ®
- 3.11 Avis de Motion : Politique de gestion contractuelle 2011-06 Révisée
- 3.12 Projet de règlement : Politique de gestion contractuelle 2011-06 Révisée ®
- 3.13 Abrogation résolution 2021-04-28 ®
- 3.14 Acte d'amendement pour prolongation du délai de construction du projet d'habitation coopérative de solidarité du parc de Sainte-Barbe ®
- 3.15 Mandat notaire – promesse d'achat ®
- 3.16 Mandat arpenteur-géomètre – subdivision ®

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
- 4.2 Dépôt du Rapport du superviseur à l'assainissement des eaux

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**



No de résolution
ou annotation
2021-05-03

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Proposé par Robert Chrétien

Appuyé par Nicole Poirier

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 soit
accepté tel que rédigé³.

La conseillère Louise Boutin demande le vote contre l'approbation
du procès-verbal :

Les conseillers Louise Boutin, Nicole Poirier et Roland Czech votent
contre cette résolution.

Les conseillers Robert Chrétien, Marilou Carrier ainsi que la
maire Louise Lebrun votent pour cette résolution.

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

**La séance du conseil municipal est tenue à huis clos compte
tenu de l'absence du public en raison des décrets et arrêtés
ministériels dû à la pandémie.**

La directrice générale informe qu'aucune question n'a été reçue.

ADMINISTRATION

Comptes Desjardins Municipalité de Sainte-Barbe

0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

Du Haut-St-Laurent

0120064-EOP Épargne avec opérations (C)

Solde **285 517,52 CAD**

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Du Haut-St-Laurent

0120064-ET1 Compte avantage entreprise

Solde **594 046,08 CAD**

0120064-ET2 Compte avantage entreprise

Haut-Saint-Laurent – Subv.MAMH-SHQ

Solde **202 848,00 CAD**

³ Madame Boutin vote contre l'approbation du procès-verbal considérant que, selon elle, le résultat de la résolution 2021-04-35 aurait dû être positif, et ce, malgré l'avis juridique obtenu par la Municipalité.
Code Municipal du Québec, L.R.Q., c-27.1, art. 201



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Total Comptes (CAD) : 1 082 411,60 CAD

2021-05-04

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Marilou Carrier

Que les comptes fournisseurs de la liste au 30 avril 2021 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés.

Liste des factures au 30 avril 2021	209 530.05 \$ (ristourne TPS enlevée)
Liste des salaires d'avril 2021 (conseil, employés, personnel loisirs, pompiers)	50 495.26 \$
Immobilisations au 30 avril 2021	9 533.85 \$ (ristourne TPS enlevée)
TOTAL =	251 430.37 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-05-05

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par Nicole Poirier

appuyé par Robert Chrétien

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2021. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

2021-05-06

PROVINCE DE QUÉBEC

**MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-42 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2003-05
AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE HA-6
AU DÉTRIMENT DES ZONE HA-4, HA-5 ET HA-7**

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Barbe est entré en vigueur le 11 septembre 2003;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Barbe doit modifier ses dispositions réglementaires afin de répondre aux attentes du conseil;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 12 avril 2021;

En conséquence,
il est proposé par Marilou Carrier
Appuyé par Robert Chrétien
Et unanimement résolu

Qu'un second projet de règlement portant le numéro 2003-05-42 soit et est adopté **SANS CHANGEMENT** et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement vise à modifier le Règlement de zonage numéro 2003-05 afin de :

- c) Abroger la grille des spécifications de la zone HA-5;
- d) Agrandir les limites de la zone HA-6 au détriment des zones HA-4, HA-5 et HA-7 au plan de zonage.

Article 2

Le règlement de zonage 2003-05 est modifié à l'article 4.9.2, par la suppression de la grille des spécifications HA-5, à l'article 4.9.2.22.2.

Article 3



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Le règlement de zonage 2003-05 est modifié au plan de zonage 2 de 3, par l'agrandissement de la zone HA-6 au détriment de la zone HA-4, HA-5 et HA-7, ces modifications sont illustrées ci-dessous.

Avant



Après



Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Louise Lebrun,
Mairesse

Chantal Girouard,
Directrice générale

Avis de motion : 12 avril 2021
Adoption du projet de règlement : 12 avril 2021
Consultation écrite : du 13 avril au 29 avril 2021
Adoption d'un second projet de règlement : 3 mai 2021
Approbation référendaire : 14 mai 2021
Adoption du règlement : 7 juin 2021
Certificat de conformité de la MRC :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

Entrée en vigueur :

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2021-05-07

AMENDEMENT RÉOLUTION VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Boutin

APPUYÉ PAR : Nicole Poirier

ET RÉSOLU d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2021-05-08

**AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE
POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT.**

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR Nicole Poirier

APPUYÉ PAR Marilou Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

2021-05-09

**ACHAT ORDINATEUR DIRECTRICE GÉNÉRALE
DÉPENSE 02-130-00-414**

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Louise Boutin

Que soit autorisé l'achat d'un ordinateur ainsi que l'installation par Groupe Néotech-HelpOX pour la directrice générale aux coûts de 1 913.95\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-05-10

BALAYAGE DE RUES

DÉPENSE 02-320-00-521

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Nicole Poirier

Que la firme « DASSYLOI » soit autorisée à effectuer le balayage de rues au taux horaire de 125,00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-05-11

MARQUAGE DES DOS D'ÂNE ET TRAVERSES PIÉTONS

02-355-00-629

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Louise Boutin

Que la firme Ligne dynamique 2005 Inc. soit retenue pour le marquage des dos d'âne et des traverses de piétons aux coûts de 2095\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-05-12

ENTRETIEN COURS D'EAU DÉCHARGE ST-LOUIS(PRINCIPALE ET BRANCHE 7)-DÉCHARGE DES DIX

Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Nicole Poirier

Que suite à une demande de la part d'un agriculteur intéressé pour procéder à un nettoyage du cours d'eau Décharge St-Louis, le conseil municipal appuie cette requête et demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent d'intervenir afin que l'écoulement des eaux soit optimisé dans



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

ce cours d'eau. La demande vise la Décharge St-Louis (principale) situé entre le Chemin de Planches et la Route 132 (Mtée du Lac) ainsi qu'à partir de ce point jusqu'à la Route 132 à l'Est du noyau villageois. De plus, la branche 7 de la Décharge St-Louis en y ajoutant la Décharge des Dix vers le Chemin Seigneurial. Une carte indiquant les cours d'eau visés est annexée à la demande.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2021-05-13

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT -
RIRL - RÉFECTION DU CHEMIN DE PLANCHES**

Proposé par Robert Chrétien
Appuyé par Roland Czech

Que la Municipalité de Sainte-Barbe octroi le contrat pour la réfection du Chemin de Planches au coût de 387 035.90\$ plus les taxes applicables à la firme Ali Excavation Inc. suite à un appel d'offres sur le site internet SEAO, et ce, conditionnel à la réception de l'analyse des soumissions par la firme d'Ingénierie EXP et de sa conformité. Dans le cadre du programme d'aide financière RIRL du Ministère des transports, les coûts sont réparties entre les trois municipalités suivantes : Saint-Anicet, Godmanchester et Sainte-Barbe.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2021-05-14

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 2011-
06 RÉVISÉE**

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, Je, **Louise Boutin**, conseillère de cette municipalité, donne AVIS DE MOTION qu'à la séance tenante, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera l'adoption d'un règlement pour modifier le règlement 2011-06 sur la POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE RÉVISÉE afin de prévoir des mesures dans leur Règlement de gestion contractuelle pour favoriser l'achat de biens et services québécois dans le but légitime de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Conformément à l'article 445 du CM, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil ;

Conformément à l'article 445 du CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté ;

Conformément à l'article 445 CM, le secrétaire-trésorier de la municipalité mentionne que l'objet du règlement est de prévoir des mesures dans leur Règlement de gestion contractuelle pour favoriser l'achat de biens et services québécois dans le but légitime de favoriser la reprise économique suite à la crise sanitaire.

2021-05-15

PROVINCE DE QUEBEC

**M. R. C. DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITE DE SAINTE-BARBE**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2011-06 SUR LA POLITIQUE DE
GESTION CONTRACTUELLE RÉVISÉE.**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné à cette séance du Conseil municipal tenue le 3 mai 2021, et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

EN CONSEQUENCE

Il est proposé par Nicole Poirier

Et appuyé par Marilou Carrier

Que le projet de règlement portant le numéro 2011-06-4, soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit, à savoir :

ARTICLE 1.

L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

ARTICLE 2.

Le Règlement numéro 2011-06 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

5.8 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Avis de motion : 3 mai 2021

Adoption du projet de règlement : 3 mai 2021

Consultation écrite : entre le 3 mai et le 28 mai 2021

Adoption du règlement : 7 juin 2021

Entrée en vigueur : 8 juin 2021

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-05-16

ABROGATION RÉOLUTION 2021-04-28

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Nicole Poirier

Que la résolution 2021-04-28 concernant l'acte d'amendement pour prolongation du délai de construction du projet d'habitation coopérative de solidarité du parc de Sainte-Barbe soit abrogée afin de modifier la date de prolongation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-05-17

ACTE D'AMENDEMENT POUR PROLONGATION DU DÉLAI DE CONSTRUCTION DU PROJET D'HABITATION COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU PARC DE SAINTE-BARBE

ATTENDU QUE le projet d'habitation Coopérative de solidarité du Parc de Sainte-Barbe possède un terrain vendu par la Fabrique de la Paroisse du Saint-Laurent situé dans la Municipalité de Sainte-Barbe sous l'Acte de Vente numéro 8G07580183 le 8 novembre 2018;

ATTENDU QUE ce projet de 12 logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de construction élevés ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

ATTENDU QUE ce projet requiert un soutien financier supplémentaire afin de débiter la construction ;

ATTENDU QU'UN acte d'amendement à l'acte de vente doit être préparé et notarié afin de prolonger le délai de construction indiqué dans les Autres conditions de cet acte de vente ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marilou Carrier

Et appuyé par Nicole Poirier

Que soit mandaté un notaire pour rédiger un Acte d'amendement à l'Acte de vente énuméré précédemment et que la mairesse, Louise Lebrun et la directrice générale, Chantal Girouard soient autorisées à signer les documents relatifs à cet acte d'amendement afin d'autoriser une prolongation de délai de réalisation du projet jusqu'au 31 décembre 2024 pour le projet d'habitation coopérative de solidarité du parc de Sainte-Barbe conditionnel à l'acceptation de l'Évêque.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-05-18

MANDAT NOTAIRE – PROMESSE D'ACHAT

Proposé par Roland Czech

Appuyé par Robert Chrétien

Que soit mandatée Me Jeanne Briand, notaire pour rédiger une promesse d'achat pour le lot 2 843 373 et que la mairesse, Louise Lebrun et la directrice générale, Chantal Girouard soient autorisées à signer les documents relatifs à ce mandat.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2021-05-19

MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – SUBDIVISION

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Roland Czech

Que soit mandaté M. Pierre-Luc Gaudreau, arpenteur-géomètre pour la firme Faucher Coulombe, pour procéder à la subdivision d'une partie du lot 2 843 356 et que la mairesse, Louise Lebrun et la directrice générale, Chantal Girouard soient autorisées à signer les documents relatifs à ce mandat.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2021-05-20

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET
EN ENVIRONNEMENT**

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement,
pour le mois d'avril 2021, soit déposé tel que présenté.

2021-05-21

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SUPERVISEUR AU TRAITEMENT DES
EAUX**

Que le rapport du superviseur au traitement des eaux, pour le mois de
mars 2021 soit déposé tel que présenté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-05-22

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Que le rapport du service d'incendie pour le mois d'avril 2021 soit
déposé tel que présenté.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2021-05-23

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES
SPORTS**

Le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe de
janvier à avril 2021 n'a pas été déposé.

2021-05-24

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
LUCIE BENOIT**

Que le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le
mois d'avril 2021 soit déposé tel que présenté.



No de résolution
ou annotation
2021-05-25

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE
LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois d'avril 2021, soit déposé tel que présenté.

CORRESPONDANCE

2021-05-26

CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance d'avril 2021 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
(relatives aux points discutés à cette séance)**

La séance du conseil municipal étant tenue à huis clos, le conseil municipal tiendra compte des questions supplémentaires portant sur la présente séance lors d'une séance ultérieure.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-05-27

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Nicole Poirier

Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à 17h30.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)